



Compte rendu du septième comité de pilotage de la déclinaison PACA du Plan National d'Actions en faveur des Odonates

Mas-Thibert – 31 mars 2016

Étaient présents

- Jean-Christophe BARTOLUCCI (Coordinateur PRAO, Amis des Marais du Vigueirat - AMV)
- Stéphane BENCE (CEN PACA)
- Benjamin BRICAULT (SNPN - RNN de Camargue)
- Leïla DEBIESSE (AMV)
- Éric DURAND (NATURALIA)
- AMINE FLITTI (LPO PACA)
- Élodie GERBEAU (Mairie de Saint Martin de Crau)
- Philippe LAMBRET (Tour du Valat, Sfo)
- Katia LOMBARDINI (PNRC)
- Robin ROLLAND (Service Biodiversité, Eaux et Paysages, DREAL PACA)
- Timothée SCHWARTZ (A Rocha)

Étaient présents

- Yoann BLANCHON (Sfo PACA)
- Yoan BRAUD (Entomia, Sfo)
- Jérôme BRICHARD (PNR du Luberon)
- Romain BRUSSON (CNR)
- Raphaëlle ITRAC-BRUNO (Coordinatrice PNAO, OPIE)
- Christiane JACKOB (Bureau d'étude Libello)
- Yann LE COUVIOUR (OPIE Rhône Pays d'Arles)
- Pascal GREBET (DDTM 13)
- Jean-Michel PIRASTRU (PNR des Alpilles)
- Benjamin KABOUCHE (LPO PACA)
- Marie-George SERIE

Ordre du jour

- Point sur l'avancement des actions.
- Bilan sur les conventions mises en place dans le cadre de l'échange des données et de la subvention Région PACA.

DR 1 - Coordination du projet

Bilan sur la subvention Région PACA

Les conventions avec A Rocha pour *Gomphus graslinii*, le CEN PACA pour la Vallée de la Durance et la Tour du Valat (TdV) pour le volet *Lestes macrostigma* sont effectives. Restent les actions sur *Gomphus flavipes* et *Somatochlora meridionalis* pour lesquelles il n'y a pas de convention. Elles n'ont pu être établies en raison d'un transfert d'actions entre acteurs. La SfO PACA transmet son action sur *G. flavipes* à la TdV et Entomia transmet son action sur *S. meridionalis* à la SfO PACA. Cette décision a été validée au Comité de Pilotage par l'ensemble des personnes présentes. Il a été rappelé aux acteurs que les montants budgétés devaient rester identiques, pour obtenir la part Région prévue. Les demandes de financements extérieurs pour les deux actions n'ont pas été faites. Une demande de prolongation de la subvention Région au 31 décembre 2017 va être formulée par les AMV. Cette requête se justifie par le fait que les actions sur *Lestes macrostigma* ne seront pas terminées et que les transferts d'actions ont retardé leur mise en œuvre. Ces échanges ne reflètent en rien un manque d'engagement de la part des acteurs mais bien une réelle difficulté à trouver les financements extérieurs et le temps pour accomplir les phases de terrain. Jusque-là les actions étaient principalement accomplies sur du temps bénévole. Celui-ci ne pourra pas être valorisé en tant que tel pour les justificatifs à fournir aux AMV, les remboursements s'effectueront sur factures.

Autorisation de captures

M. Sylvain RIVET, DREAL PACA, est désormais chargé d'instruire les dossiers concernant des demandes multi-départementales pour les espèces protégées. Les délais sont, depuis le 1^{er} mars 2016, plus courts, estimés à un mois. L'avis du CNPN n'est plus requis, seul l'avis du CSRPN est nécessaire (Gilles CHEYLAN, expert délégué Faune, Amine FLITTI, suppléant). Sur la base du dossier produit pour la DDTM des Bouches-du-Rhône et la demande initiale pour la DREAL, une nouvelle demande sera envoyée à M. Sylvain Rivet pour 2016 et 2017. Il reste à définir si les personnes seront mentionnées dans la demande ou s'il est possible de fonctionner avec des ordres de mission délivrés par les AMV, comme cela est déjà le cas pour les Bouches-du-Rhône. En effet, suite au Copil du 02 octobre 2014 aux Marais du Vigueirat, la DDTM 13 avait produit un arrêté préfectoral (Bouches-du-Rhône AP n° 2015 140-005) permettant au coordinateur de délivrer des ordres de mission. La Tour du Valat (Philippe LAMBRET) et A Rocha (Timothée SCHWARTZ et Manon JOUVRAY) ont bénéficié de ces ordres de mission. Il faudra transmettre aux AMV les rapports des études et la destination des exuvies. A priori, les personnes déjà identifiées seront mentionnées dans le nouveau document Cerfa, en revanche il faudra laisser la possibilité d'intégrer de nouvelles personnes qui n'étaient pas impliquées au départ. La question des personnes hors PRAO qui réalisent des inventaires odonates a été abordée. L'objectif dans ce cas est d'être couvert en cas de captures accidentelles d'adultes ou d'exuvies d'espèces protégées. Pour ces personnes, il est conseillé de se rapprocher d'une action du PRAO comme celle des inventaires dans le cadre de l'atlas (AC2.1). Les données devront ensuite être reversées à la SfO PACA et au porteur de l'action de rattachement.

Selon la DREAL, les actions concernant des espèces protégées, en dehors des Bouches-du-Rhône, pourront se poursuivre, ou commencer, même pendant la période non couverte par les arrêtés (1 janvier 2016 jusqu'à la formulation du prochain arrêté). Les demandes étant en cours, la capture avec relâché d'adultes et la récolte d'exuvies pour les actions du PRAO ne seront pas considérées comme illégales.

Centralisation et diffusion d'informations à l'échelle régionale

Un inventaire odonates piloté par la Mairie de Saint Martin de Crau est prévu sur le site Natura 2000 de la Crau Verte. La phase opérationnelle n'a pas pu commencer en 2016 faute de financement. Un stagiaire, Florian ASSENS, a toutefois été missionné de réaliser les étapes préparatoires à la phase de terrain (élaboration et validation du protocole, collecte des données existantes, sélection des zones favorables, sélection des espèces cibles,...). La LPO PACA, SILENE et la SfO PACA sont d'accord pour transmettre leurs données sur le périmètre concerné. La mairie possède déjà un accès à SILENE mais des problèmes techniques l'empêchent de consulter les données. Ce problème sera réglé directement avec le CEN PACA. Les AMV pourront faciliter les démarches en orientant les requêtes vers les structures compétentes. La SfO se propose d'expertiser le protocole afin de s'assurer de sa représentativité et de la possibilité d'établir des comparaisons avec des secteurs proches.

Des informations avaient été demandées sur le protocole RhoMéo, notamment par le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL). Il ressort des discussions que ce protocole est peu utilisé dans la Région PACA. Ce suivi permet des analyses à grandes échelles, bassin versant Rhône Méditerranée. Il permet de financer une partie des actions de terrain via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (pilote du programme). La difficulté pour trouver des co-financements est en majeure partie responsable du manque d'implication régionale pour ce protocole. Stéphane BENCE prendra contact avec le PNRL pour les accompagner dans la phase d'analyse des résultats. En effet, ce programme a pris fin, en lien avec l'achèvement de la Directive Cadre sur l'Eau qui demandait d'atteindre « le bon état » des eaux superficielles et souterraines pour 2015.

Liste rouge

La liste rouge nationale a été publiée. Les statuts régionaux vont être réévalués en 2016 afin de rééditer une liste actualisée.

Point sur les PNA

Les PNA plurispécifiques axés sur des mesures de gestion sont ceux qui ont les meilleures chances de perdurer. L'Agence nationale sur la biodiversité, dont la création est prévue pour janvier 2017, reprendrait la coordination de ce type de programmes.

AC2.1 - Atlas Odonates PACA

La convention entre la SfO, la LPO PACA et l'OPIE Provence Alpes du Sud rend possible le regroupement de plus de 100 000 données. La SfO peut utiliser les données pour des analyses à l'échelle nationale. L'ouvrage entre dans sa phase terminale avec des monographies en cours de finalisation et des cartes de répartitions qui seront produites cet été. La parution est prévue pour fin 2016 aux éditions *Biotope*. Il sera encore possible au cours du mois d'avril de transférer des données à la LPO PACA pour l'atlas. Seules les données antérieures à 2016 sont prises en compte. La DREAL PACA va très certainement participer financièrement, à hauteur de 10 000€, à la conception de l'atlas. Il n'existe actuellement pas de convention permettant d'intégrer les données de SILENE dans l'atlas (25 000 données). Robin Rolland demande une réunion en urgence afin de trouver une entente pour ces échanges. Les membres présents au Copil se sont accordés à dire que l'atlas ne serait pas représentatif des données régionales si celles de SILENE n'y figuraient pas. La LPO PACA ne souhaite pas adhérer au SINP puisque ces données sont collectées sur fonds propres. Timothée SCHWARTZ précise qu'A Rocha a fourni plus de 10% des données odonates recensées dans SILENE, données n'ayant pas été transmises à Faune PACA, et trouve intolérable que celles-ci n'apparaissent pas dans l'atlas.

Philippe LAMBRET et Jean-Christophe BARTOLUCCI (ancien et actuel coordinateurs) sont en train de rédiger la partie présentant le PRAO et la liste rouge. Elle sera transmise à la LPO PACA avant la fin du mois d'avril.

AC2.2 - *Gomphus flavipes*

L'action est désormais pilotée par la Tour du Valat. Il faudra fournir toutes les pièces justificatives (budget actualisé, attestation d'autofinancement, attestations pour les financements extérieurs) pour pouvoir établir la convention. Il n'y a eu aucune avancée en 2015 pour cette action hormis la récupération des données de l'étude menée par l'OPIE LR et la CNR sur le Rhône.

AC2.3 – *Ophigomphus cecilia* et *Sympecma paedisca*

Hors PRAO, un suivi odonates sur la Canal de Vergières (Saint Martin de Crau), adaptation du protocole STELI, est effectué par Stéphane BENCE. Il n'y a aucune avancée prévue pour 2016 sur cette action.

AC3.1, AC4.1, AC4.2, GC6.1 – *Lestes macrostigma*

Les résultats des études sur *L. macrostigma*, réalisées au titre du PRAO et du Projet SNB de restauration de mares temporaires méditerranéennes, ont été présentés. Ce projet a permis la restauration de 10 mares en Camargue pour lesquelles la colonisation par *L. macrostigma* est suivie. La préférence des femelles pour le Scirpe maritime et le Jonc maritime ayant déjà été démontrée, le rendement d'éclosions a été calculé sur différents supports de ponte. Les deux plantes citées sont aussi celles qui offrent les meilleurs succès d'éclosions. L'importance de la communauté végétale des mares a été mise en avant avec la nécessité d'avoir ces plantes dans la zone de marnage des mares temporaires. Les mises en eau automnales sont celles qui permettent le meilleur taux d'éclosion. Les œufs dans une mare restée sèche pendant une année ont très peu de chance d'éclore lors de la remise en eau. Le Scirpe maritime permet les naissances les plus précoces et le Jonc maritime les plus tardives. Il est donc important que ces deux plantes soient présentes dans la mare afin de couvrir une plus large période et ainsi pallier les effets d'une mise en eau tardive par exemple. La sélection de l'habitat par l'espèce est étudiée sur 38 sites avec plusieurs facteurs pris en compte : durée d'inondation, paramètres de l'eau (salinité, pH, turbidité, oxygène dissout), abondance des plantes (aquatiques et servant à la ponte), ressource trophique (zooplancton) et abondance en compétiteurs et prédateurs. Pour le moment, les facteurs importants connus sont la durée de mise en eau et la profondeur de la mare, ainsi que l'abondance en hydrophytes. La colonisation des mares du Projet SNB par certains odonates comme *Sympetrum striolatum* a été rapide et réussie en 2015. Des pontes groupées du Leste à grands ptérostigmas y ont été observées, il reste à vérifier en 2016 la présence d'exuvies pour valider la réussite de la colonisation par cette espèce. Les études sur les larves seront aussi poursuivies.

AC3.2 – *Gomphus graslinii*

L'action est terminée. A Rocha a produit un rapport en cours de relecture. L'espèce est bien présente dans la région et est désormais autochtone dans la Vallée des Baux. Des adultes ont été vus en périphérie, témoignant de la dispersion de *G. graslinii*. Les recherches dans le Vaucluse n'ont pas permis de la trouver. La découverte de nombreuses exuvies du Gomphe de Graslin aux abords de l'Argens, à environ 200km de distance de la station connue la plus proche, laisse des questions en suspens. Comment cette population est arrivée là ? Est-elle connectée avec des populations proches encore inconnues ? Il faudrait faire des prospections entre la Vallée des Baux et l'Argens en juin en privilégiant les zones hébergeant *Oxygastra curtisii*. La LPO prendra en considération ces observations dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion du site de Cadarache.

AC4.3, GC11 – *Coenagrion mercuriale* et *Coenagrion caerulescens*

L'action est ciblée sur la Durance. Elle s'intéresse aussi aux autres Odonates prioritaires du PRAO (*Sympetrum depressiusculum* et *O. curtisii* trouvés au cours de l'étude). Les réseaux de populations de *C. mercuriale* sur la Basse et Moyenne Durance sont importants avec 12 stations trouvées et 4 pour *C. caerulescens*. Le CEN PACA caractérise actuellement les milieux favorables. Des mesures de gestion conservatoire seront ensuite proposées pour s'assurer de leur préservation. Les zones de confluences, par exemple, sont des milieux favorables aux odonates, mais ont aussi un gros enjeu de gestion par rapport à l'accumulation des sédiments.

AC4.4 – *Somatochlora meridionalis*

La Sfo PACA est à présent le nouveau pilote pour cette action. Il faudra fournir les pièces justificatives nécessaires pour l'élaboration de la convention (comme pour l'action AC2.3). Une publication faisant le point des nouvelles localités dans le Var et dans les Alpes Maritimes de *S. meridionalis* (RAULT *et al.*, 2015) est parue dans la revue *Nature de Provence*.

AC4.5, AC4.5 bis, AC4.5 ter – *Oxygastra curtisii*

Seule l'action AC4.5 ter possède un pilote avéré, la Tour du Valat. Cette action a été réalisée en 2015 et est terminée. Elle s'intègre dans la politique d'interdiction de réaliser des traitements phytosanitaires par voie aérienne. Les riziculteurs de Camargue, faisant l'objet jusque-là d'une dérogation pour l'épandage sur les rizières, devaient mesurer en contrepartie l'impact du passage des hélicoptères sur la faune, particulièrement les espèces Natura 2000. L'étude n'avait pas pu commencer en 2014 en raison de la date tardive du lancement potentiel du protocole (les émergences étaient déjà commencées). Pour 2015, des zones ont été sélectionnées au préalable pour être prospectées. Certaines de ces zones étaient inaccessibles car les propriétaires n'ont pas autorisé l'accès à leur terrain (l'AP des Bouches-du-Rhône n° 2015-140-005 autorise l'accès aux parcelles privées sous réserve d'en avertir le propriétaire 5 jours avant au minimum, ce qui n'a pas été fait pour éviter d'envenimer d'éventuels conflits). Les autres sites n'étaient pas favorables à l'espèce. Des échantillons témoins ont été faits sur le Canal d'Arles à Bouc aux Marais du Vigueirat et sur un site du GPMM. Plusieurs exuvies y ont été trouvées contre zéro sur l'ensemble des sites de l'étude. Difficile donc d'en tirer des conclusions de l'impact sur l'espèce. Pour véritablement répondre à cette problématique, il faudrait refaire des prospections sur des sites plus favorables.

AC4.6, AC4.7, GC6.2 – *Sympetrum depressiusculum*

En parallèle au PRAO, une publication va être éditée dans la revue *Martinia* (SfO) en juin. Ce sont en tout 150 sites qui ont été prospectés dont 50 où la reproduction de *S. depressiusculum* est confirmée. Il est nécessaire de se focaliser sur l'espèce en Camargue. A priori, les rizières qui semblaient être un milieu favorable ne seraient utilisées que comme zones de nourrissage.

AC4.8 – Démoustication

Cette action est terminée avec la dernière campagne de prélèvement d'odonates en 2015. Un rapport a été publié dans *Insect Conservation and Diversity* (JACKOB *et al.*, 2016). Dans les grandes lignes, les résultats démontrent bien l'impact du Bti sur la communauté d'odonates. La diversité spécifique et les effectifs observés sur les sites traités sont approximativement égaux à la moitié de ce qui est observé sur les sites non traités. Des espèces comme *L. macrostigma* ou *Lestes barbarus* ne sont présentes quasiment que dans les sites non-démoustiqués. Les zygoptères sont les plus impactés certainement en lien avec leur faible capacité de dispersion. Des hypothèses seront émises dans une prochaine publication. Ce sont donc elles qui connaissent le risque d'extinction local le plus fort. La publication utilise les données collectées de 2009 à 2013. Les années 2007 et 2008 ont permis de standardiser le protocole. Pour 2014 et 2015, les tendances observées les années précédentes restent les mêmes. Différents facteurs ont été suivis et comparés statistiquement (GLM) : salinité, année, site et Bti. Les résultats sont régis à plus de 80% par l'utilisation du Bti.

Ce programme s'est déroulé sans l'aide du PRAO. Dans le cadre de la coordination du PRAO, les AMV ont assuré la diffusion des informations au grès des avancées de l'étude. Quelques projets vont se poursuivre (pièges à CO₂ par exemple) mais le volet sur les Odonates est achevé.

AC4.9 – *Somatochlora arctica* et *Somatochlora alpestris*

Pas d'avancée sur ces espèces.

Hors PRAO, une analyse de l'ADN environnemental (ADNe) a été comparée simultanément à des méthodes d'inventaires classiques au Parc National du Mercantour. Les résultats sont quelques peu déroutants avec *S. alpestris* non détecté à l'ADNe mais vu à chaque prospection (espèce autochtone dans le bassin d'étude ?). *Sympetrum sanguineum* n'a été détecté que par ADNe alors qu'il n'a jamais été vu sur le site (erreur d'échantillonnage ?).

IS – Information et sensibilisation

Dans le cadre du programme SNB de restauration des mares temporaires méditerranéennes coordonné par les AMV, un article technique à destination des gestionnaires sera rédigé par la TdV pour faciliter et guider la mise en place de mesures de gestion conservatoire pour *L. macrostigma*.

La coordination a été sollicitée pour participer à l'élaboration d'un guide pour les gestionnaires et les riverains des canaux en Crau, Camargue et Alpilles via le Contrat de Canal. Le projet est pour l'instant à ses débuts mais les AMV ont répondu favorablement à cette requête.

La LPO PACA a effectué une formation sur la détermination des odonates et sur leur biologie à La Saulce (05) les 20 et 21 juin 2015. La prochaine se déroulera aux Marais du Vigueirat (13) les 18 et 19 juin 2016.